Mantes-la-Ville vous informe • Mantes-la-Ville vous informe • Mantes-la-Ville vous informe • Mantes-la-Ville vous informe

Communiqué de presse de Mantes-la-Ville

Signature de l'engagement partenarial entre la commune de Mantes-la-Ville et la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Lundi 19 novembre 2018, M. Nauth, maire de Mantes-la-Ville, M. Carfantan qui représentait M. Dahan, directeur départemental des finances publiques des Yvelines et M. Schaeffer, responsable de la Trésorerie Mantes collectivités se sont réunis pour signer l'engagement partenarial entre la commune et la Direction départementale des finances publiques.

de gauche à droite :
M. Carfantan, M. Nauth et M. Schaeffer

Son objectif est de permettre aux deux parties, de mieux encadrer et mieux contrôler l'exécution budgétaire de la commune. Il s'agit d'une étape supplémentaire décisive dans la volonté de la municipalité d'instaurer une qualité comptable et financière de sa gestion.

À cette occasion, Monsieur le Maire a rappelé que dès 2014, il avait souhaité mettre en œuvre de nouvelles pratiques budgétaires et financières :
- pour faire face au contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités territoriales
- pour optimiser toutes les dépenses communales par un contrôle de gestion rigoureux et pour travailler sérieusement au recouvrement des recettes de fonctionnement
- pour réaliser des économies de fonctionnement indispensables, en particulier sur la masse salariale
- et enfin pour maintenir une qualité de service public et un niveau d'investissements répondant aux besoins des Mantevillois.

Après un diagnostic partagé, le choix des actions à mener conjointement a été formalisé de façon définitive selon la structuration interne préconisée par la DGFIP autour de quatre axes :
- faciliter le fonctionnement des services,
- améliorer l'efficacité des procédures : maîtrise des délais de paiement, amélioration du recouvrement,
- améliorer la qualité comptable,
- développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

Il s'agit, dans un document unique, de cibler des actions nécessaires, mesurables et réalisables dans un délai raisonnable. Certaines de ces actions ont d'ores et déjà abouti à Mantes-la-Ville, comme l'achèvement de la dématérialisation du budget et des pièces générales ou encore la mise en place de TIPI Titres, programmée pour début 2019. Cet outil permettra une collaboration plus simple et plus efficace encore, dès lors qu'elle repose sur un outil défini et validé en commun.

Contact presse : responsable du service communication et relations publiques
Alexandra De Wilde – presse@manteslaville.fr – 01 30 98 82 58

Mantes-la-Ville
Un accord durable